

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1498

présenté par

M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Accès et retour à l'emploi | 8 120 000 | 0 |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0 | 8 120 000 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail | 0 | 0 |
| Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail | 0 | 0 |
| TOTAUX | 8 120 000 | 8 120 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le PLF 2019 prévoit une baisse de crédits alloués aux Missions locales au titre de leur mission de service public.

En effet, si l'enveloppe destinée aux Missions locales au titre de l'accompagnement et du suivi de la Garantie Jeunes est en hausse, celle du budget global est en baisse de 8,12 millions d'euros.

Les Missions locales assurent pourtant une fonction essentielle d'accueil de tous les jeunes de 18 à 25 ans en recherche d'un accompagnement social et professionnel.

Nous proposons donc de rétablir les crédits alloués aux Missions locales au même niveau que 2018. Pour ce faire, les crédits de l'action 2 du programme 102 sont abondés à hauteur de 8,12 millions d'euros et ceux de l'action 4 du programme 103 sont réduits d'autant.